





Etablissements de santé et médico-sociaux: des aides pour vos projets d'énergies renouvelables thermiques

Webinaire RESET – 22 mars 2024









Énergie, de quoi parle-t-on?

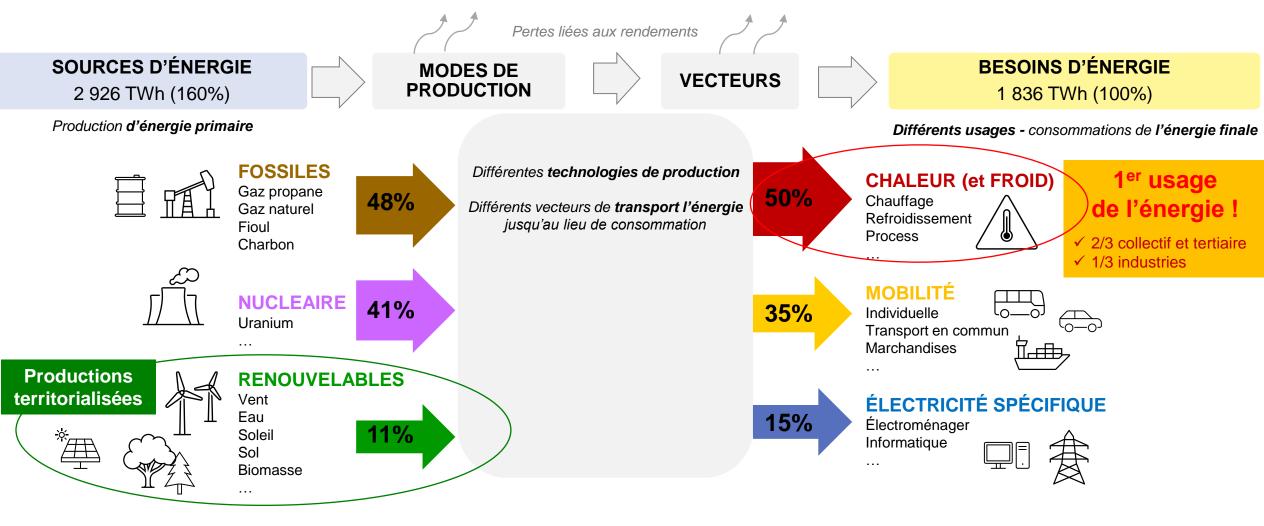








Des consommations dépendantes de nos usages











Des objectifs loin d'être atteint

- La chaleur représente le 1^{er} usage de l'énergie en France
- La Loi relative à la transition énergétique de la croissance verte (TEPCV) fixe des objectifs à 38% d'énergie renouvelable consommée en 2030
- En 2020, seulement 23% de la chaleur finale consommée en France est d'origine renouvelable

Pour atteindre les objectifs il faudra combiner :

- ⇒ Une **réduction des consommations** d'énergie finale
- ⇒ Gagner en efficacité
- ⇒ Substituer des énergies fossiles par des énergies renouvelables (EnR)









Fonds chaleur : un dispositif de l'ADEME à destination des collectivités et entreprises

- Fonds chaleur mis en place en 2009 pour aider les collectivités, entreprises, associations... dans le développement de leurs projets de chaleur renouvelable.
- Le Fonds chaleur en Bourgogne-Franche-Comté représente : 19,5 M d'€ en 2023 24 M d'€ en 2024
- Un dispositif qui permet d'aider plusieurs technologies permettant de produire de la chaleur d'origine renouvelable :













Réseaux de chaleur/froid

Solaire thermique

Géothermie

Méthanisation

Chaleur fatale

Ratio global aide ADEME 2023 : 10,2 /MWh EnR&R (20 ans) - Tout type de projets









Fonds chaleur : plusieurs types de soutien aux porteurs de projets de Bourgogne-Franche-Comté



Informations et conseils :

- √ Valorisation de retours d'expérience
- ✓ Informations et conseils (guides, méthodes, cahier des charges, études, ...)
- √ Formations

- ⇒ https://librairie.ademe.fr/
- ⇒ https://fondschaleur.ademe.fr
- ⇒ https://formations.ademe.fr/accueil.html



Animation et accompagnement technique :

- ✓ Programme RESET
- √ Réseau des animateurs EnR



Accompagnement financier des phases ETUDES

- Études de faisabilité technico-économiques
- ✓ Assistances à maitrise d'ouvrage pour les projets EnR



Accompagnement financier de l'INVESTISSEMENT

- Installations de production de chaleur
- ✓ Réseaux de distribution de chaleur



Une plateforme unique pour les aides ADEME :

- ⇒ https://agirpourlatransition.ademe.fr/
- ⇒ Page Fonds Chaleur 2024











Passer à la chaleur renouvelable (EnR thermique)

Quelles motivations pour les établissements de santé et médicosociaux ?









Plusieurs raisons de passer aux EnR thermiques

- Volonté / besoin de répondre à une règlementation (Décret Tertiaire, notamment solaire thermique)
- Volonté de réduire vos factures
- > Renouvellement d'un mode de chauffage vieillissant
- > Rénovation d'un bâtiment incluant une réflexion sur la production d'énergie
- > Conception d'un bâtiment neuf, besoin de réfléchir au mode de chauffage









Des freins peuvent exister pour le passage à l'action

- > Ce n'est pas nécessairement votre métier,
- > Ce sont des projets techniques et parfois longs,
- > Les investissements peuvent être conséquents,
- ➤ Il est parfois « trop tard » pour intégrer une chaufferie bois, une installation géothermique ou solaire dans votre projet global de construction ou de rénovation



- ⇒ Dans tous les cas, il est nécessaire d'anticiper
- ⇒ Des accompagnements techniques existent
- ⇒ Des aides financières disponibles









Passer à la chaleur renouvelable (EnR thermique) pour les établissements de santé et médico-sociaux

Quelles sont les questions à se poser pour bien préparer son projet?









Les questions fondamentales pour préparer son projet

1.Définition du besoin

- Quels usages de l'énergie ? Chauffage ?
 Rafraichissement ? Eau chaude sanitaire ?
- Pour quel(s) bâtiment(s) ?
- · Rénovation ou bâtiment neuf?



4. Mutualisation



- Réseau de chaleur existant à proximité ?
- Projet de création de réseau de chaleur sur ma commune?
- Développements pouvant impacter mon projet ? être intégrés dans mon projet ?

2. Efficacité et sobriété

- Réduction possible du besoin en énergie ?
- Amélioration de la performance énergétique du bâtiment réalisée ou en prévision ?
- Un audit énergétique a-t-il déjà été réalisé ?
- Récupération d'énergie non valorisée via les groupes froids ?

3.Opportunités et contraintes de l'existant

- Système hydraulique de distribution de la chaleur du bâtiment ?
- Y a-t-il des contraintes en termes d'accès ?
- Foncier disponible?

- ⇒ Ces éléments permettront de réaliser la **pré-étude (analyse d'opportunité)** pour vérifier la pertinence du projet ou de scénarios
- ⇒ Ensuite, la réalisation d'une **étude de faisabilité technico-économique** est nécessaire pour dimensionner le projet et valider un scénario









Passer à la chaleur renouvelable (EnR thermique) pour les établissements de santé et médico-sociaux

Différentes solutions pour produire de la chaleur et du froid renouvelables





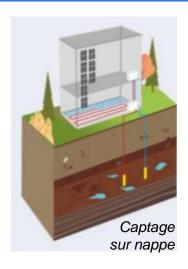


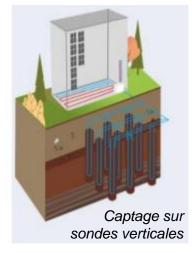


Production de chaleur et froid à partir de la géothermie de surface et d'électricité

Géothermie de surface (très basse énergie):

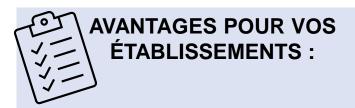
Ressources du sous-sol dont la température est < 30°C et profondeur < 200 m







Une pompe à chaleur (PAC) est nécessaire pour transférer/amplifier l'énergie captée du sous-sol dans le bâtiment.



- Usages: chauffage rafraichissement –
 ECS*
- Adapté pour des usages importants de chaleur à très basse température
- Permet de fournir du chaud et du froid
- Permet du rafraichissement par géocooling
- Ressource sous-sol disponible, stable

* ECS = Eau chaude sanitaire

QUESTIONS SPÉCIFIQUES



- Besoins de chaleur adaptés à une PAC ? (Emetteurs basse/très basse température)
- · Besoin de froid?
- · Contraintes règlementaires du site ?
- Foncier disponible?



- Dimensionnement + suivis régulier du fonctionnement de l'installation : pour ne pas surconsommer d'électricité
- Performance à basse température (Attention à l'isolation du bâtiment + température d'usage du circuit hydraulique)
- Contraintes règlementaires
- Étude sous-sol









Production de chaleur à partir de l'énergie solaire (solaire thermique)





- Usages : chauffage et ECS*
- Tous niveaux de température : (différents capteurs) : eau chaude très basse température ou vapeur
- Tous types et tailles de projets
- Particulièrement adapté pour l'ECS
- · Ressource gratuite et inépuisable

* ECS = Eau chaude sanitaire

QUESTIONS SPÉCIFIQUES



- Besoins de chaleur présents toute l'année y.c l'été ?
- Surfaces disponibles adaptées aux besoins (toitures bâtiments, parking, surface au sol) ?
- Ensoleillement?



- Dimensionnement
- Définition du besoin : température d'usage de la chaleur conditionne le type de capteur et la performance
- Profil d'usage de la chaleur (saisonnalité) : besoin d'usages estivaux, besoin en stockage
- Contraintes techniques toitures
- Foncier et contraintes règlementaires









Production de chaleur à partir de biomasse





AVANTAGES POUR VOS ÉTABLISSEMENTS :

- Usages : chauffage et ECS*
- Tous niveaux de température
- Tous types de bâtiments et usages
- Chaudière dédiée à un bâtiment ou alimentant un réseau de chaleur
- Combustible adapté à chaque technologie et taille de la chaudière (granulés – plaquettes forestières, bocagères ou d'élagage – connexes de la transformation du bois – broyats de bois en fin de vie)
- Valorisation d'une ressource naturelle locale et gérée durablement

* ECS = Eau chaude sanitaire

QUESTIONS SPÉCIFIQUES



- Réseau de chaleur existant à proximité ? Mutualisation possible avec d'autres bâtiments ?
- Fournisseurs de combustible modes de livraisons
- Emplacement pour chaufferie bois et silo stockage?
- Conditions d'accès pour les livraisons de combustible bois ?



- Dimensionnement chaudière
- Adéquation du combustible aux besoins de la chaudière
- · Dimensionnement du silo
- · Accès et conditions de livraison

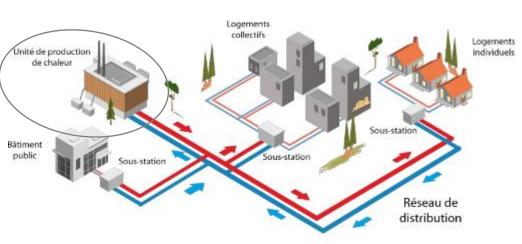








Réseaux de chaleur et de froid



Un réseau de chaleur est alimenté par une ou plusieurs unités de production d'énergie et permet :

- Une efficacité de la distribution de chaleur (et de froid) en zone urbaine ou secteurs denses
- > Une mutualisation des coûts
- > De mixer des sources d'énergies



AVANTAGES POUR VOS ÉTABLISSEMENTS :

- Se raccorder à un réseau existant ou en création : achat de chaleur sans porter les investissements
- Etude globale pouvant être portée par la collectivité
- Vos établissements peuvent être structurants pour la création de réseaux de chaleur!

QUESTIONS SPÉCIFIQUES



- Réseau de chaleur existant à proximité ?
- Mutualisation possible avec d'autres bâtiments ?
- Une étude est –elle en cours sur ma commune ?



- Dimensionnement du réseau pour vos besoins ?
- Adéquation entre température de service du réseau et de vos besoins ?
- · Portage du projet









Pour aller plus loin sur la chaleur renouvelable :





ADEME Formation

Les formations de l'Agence de la transition écologique

PRÉSENTATION NOS FORMATIONS CONTACTEZ-NOUS

Accueil > formations > Energies renouvelables > Fondamentaux de la chaleur renouvelable

Fondamentaux de la chaleur renouvelable



Si vous souhaitez acquérir les fondamentaux sur les enjeux de la chaleur renouvelable et les 6 filières chaleur... ce module est fait pour vous!

Code module : ENERGI12 Mis à jour le : 05/06/2023 99% des stagiaires recommandent cette formation

ACCOMPAGNEMENT

En résumé Programme détaillé Sessions

¹ Télécharger le programme (100ko, PDF)

Objectifs de formation

- Comprendre la place et les enjeux de la chaleur renouvelable
- Connaître les fondamentaux des 6 filières chaleur renouvelable et de récupération

Durée

4.7h

Public

Tout public souhaihant se sensibiliser aux enieux de la chaleur renouvelable

La Mission HANDICAP de l'ADEME est à votre écoute pour l'accueil et la formation des personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap. <u>Nous contacter</u> pour toute demande.

Pré requis

Aucun

Tarif

Coûts pédagogiques pris en charge par l'ADEME

<u>e-learning</u> <u>« Les fondamentaux de la chaleur renouvelable »</u>

17









Passer à la chaleur renouvelable (EnR thermique) pour les établissements de santé et médico-sociaux

Se faire accompagner pour passer à l'action









De l'idée au projet :





Je contacte mon
conseiller et fais le point avec
lui sur mon proje













RESET: réseau des établissements de santé en transition

- Mis en place à l'initiative de l'ARS, l'ADEME et la Banque des territoires et animé par le Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté
- Information et accompagnement des établissements de santé et médico-sociaux de la région qui souhaitent :
 - ✓ améliorer l'efficacité énergétique de l'enveloppe de leurs bâtiments et de leurs équipements,
 - ✓ mettre en place des énergies renouvelables,
 - ✓ traiter le confort et la qualité de l'air intérieur pour les occupants.
- CTEES = Conseillers en transition énergétique et écologique en santé



https://www.pole-energie-bfc.fr/thematiques/sante-confort/etablissements-de-sante-reset









De l'idée au projet :

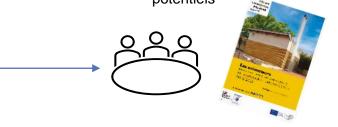




Je contacte mon
conseiller et fais le point avec
lui sur mon projet
?



de mon territoire + avec les financeurs potentiels











Réseau des animateurs EnR

Co-financement et co-animation ADEME et Région BFC et/ou FEDER









LES ANIMATEURS ENR GÉNÉRALISTES EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



- Accompagnement des porteurs de projets publics et privés (hors particuliers) dans leurs projets de chaleur EnR
- Action neutre, indépendante et proposée gratuitement pour le maitre d'ouvrage
- Intervention qui ne se substitue pas au travail des bureaux d'études mais qui est **complémentaire**
- Réalisation d'études d'opportunité, sollicitation des bureaux d'études spécialisés, dispositifs d'aides, ...

https://www.bourgognefranchecomte.fr/sites/default/files/2023-03/2023_03_23_plaquette_animateur-EnR-web-kg_0.pdf









De l'idée au projet :



et fait le point avec lui sur mon

projet

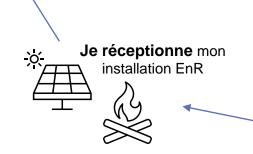
Il fait le lien avec l'animateur EnR de mon territoire + avec les financeurs Je contacte mon CTEES



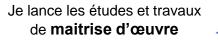
En fonction de mon projet, l'animateur EnR vérifie l'opportunité de mon projet et la technologie la plus adaptée à ma situation

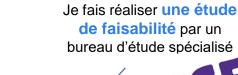




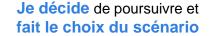














L'Animateur EnR peut m'accompagner sur ces phases









Passer à la chaleur renouvelable (EnR thermique) pour les établissements de santé et médico-sociaux

L'étude de faisabilité : une étape cruciale de votre projet









L'étude de faisabilité : une étape à ne pas négliger

Objectif: vérifier la faisabilité technico-économique du projet (production de chaleur/froid)

L'étude aborde plusieurs aspects définis dans un cahier des charges (CDC):

Etude du besoin :

- ✓ Quels usages : chauffage ? Rafraichissement ? Eau chaude sanitaire?
- ✓ Performance énergétique du bâtiment ? Niveau d'isolation?
- ✓ Recommandations pour réduire les consommations d'énergie

Solutions techniques et dimensionnement :

- ✓ Puissance à installer
- ✓ Solutions techniques proposées
- ✓ Approvisionnement (fournisseurs de bois, accès et livraison, qualité combustible, étude du sous-sol, ensoleillement...)

Aspects règlementaires et environnementaux

Etude économique et financière :

- ✓ Coût global de la chaleur (euros/MWh) sur 20 ans
- ✓ Comparaison à une énergie fossile,
- ✓ Liste et impact des aides potentielles

- ⇒ Possibilité d'étudier PLUSIEURS SCÉNARIOS
- ⇒ Définit les conditions techniques et financières pour réaliser un PROJET PERFORMANT
- ⇒ Evite de surdimensionner l'installation
- ⇒ Résultats à partager en interne (technique, comptable, direction): éléments pour vulgariser, convaincre, organiser et se former
- ⇒ C'est un OUTIL D'AIDE A LA DECISION





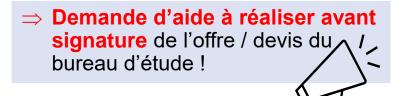




Des aides pour vos études de faisabilité

L'ADEME, via le Fonds chaleur, peut vous accompagner pour vos études de faisabilité :

✓ Subvention entre **60 et 80% du coût HT de l'étude**(en moyenne le coût d'une étude est de l'ordre de 3 000 € à 10 000 € suivant le type de projet)



- ✓ Conditions d'éligibilité :
 - Être réalisé par un bureau d'études neutre, indépendant et certifié RGE dans la technologie étudiée
 - Respecter le CDC type de l'énergie étudiée



⇒ ATTENTION pas nécessairement les mêmes que les bureaux d'études qui rénovent ou conçoivent le bâtiment !

CDC types disponibles sur :



⇒ https://agirpourlatransition.ademe.fr/









A quel moment réaliser l'étude de faisabilité production EnR?

En moyenne 6 mois pour réaliser une étude de faisabilité : contact animateur, adaptation CDC, sollicitation des prestataires, 1^{er} RDV, visite de site, réalisation de l'étude, rendu ...

Nécessité d'anticiper!



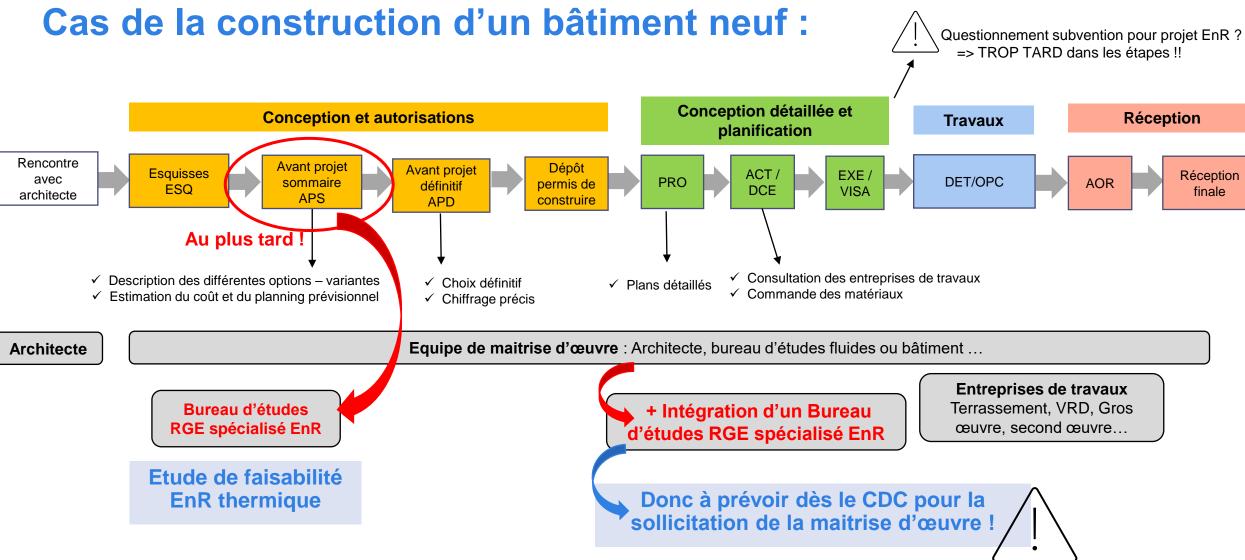
- ⇒ Ne pas attendre le dysfonctionnement de l'installation existante!
- ⇒ S'il est récent, le système de chauffage actuel (fossile) peut servir d'appoint à la solution EnR
- ⇒ Dans le cas d'une rénovation de bâtiment ou d'une construction de bâtiment : dans l'idéal, lancer l'étude de faisabilité EnR thermique dans la phase programme

















Pause : des questions sur cette partie ?

Intitulé de la direction/service 29 22/03/2024









Passer à la chaleur renouvelable (EnR thermique) pour les établissements de santé et médico-sociaux

Des aides à l'investissement pour vos projets

30







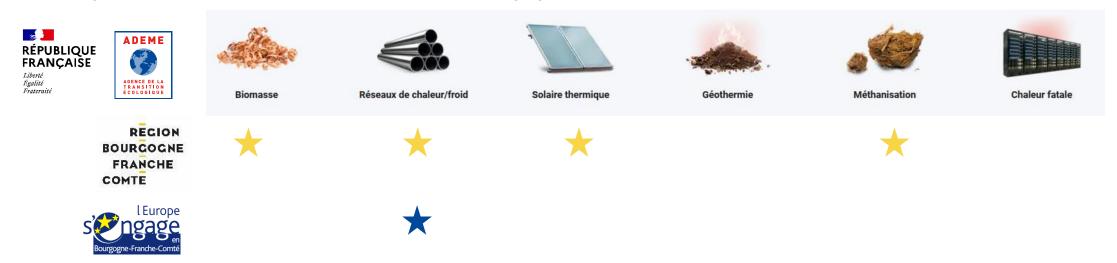


Aides aux investissements pour les projets EnR

Pour toutes les EnR thermiques, la 1^{ère} condition pour bénéficier d'aides à l'investissement est d'avoir réalisé une étude de faisabilité :

- ✓ Par un bureau d'études neutre, indépendant et certifié RGE (ou équivalent) dans la technologie concernée
- ✓ Qui respecte les cahiers des charges types pour la technologie concernée

Les technologies de chaleur renouvelable aidées en Bourgogne-Franche-Comté :















Aides à l'investissement – chaufferies biomasse et réseaux de chaleur :

Partenariat ADEME et Région BFC dans le cadre du contrat de plan Etat-Région (CPER) pour soutenir un maximum de projets :

Financeur	Type de combustible	Chaufferies bois dédiée		Création Chaufferies + réseaux de chaleur		Extension réseaux de chaleur	
		< 1 200 MWH / an	> 1 200 MWh/an	< 1200 MWh/an ET/OU < 200mL	> 1200 MWh/an ET > 200 mL	< 200 m	> 200 m
ADEME	Plaquettes forestières, connexes, Bois en fin de vie granulés						
ADEME via les syndicats d'énergie (CCRT) Sauf 25 – 89 – 90 et Dijon Métropole	Plaquettes forestières, connexes, granulés						
REGION	Plaquettes forestières, connexes, granulés (en secours)						
FEDER	Plaquettes forestières, connexes, granulés (en secours)						

Plafonnement des aides publiques :

Aides maximales TOUTES SUBVENTIONS : de 45 à 65% des dépenses éligibles

Sauf dans le cadre de l'AAP FEDER : 80% des dépenses éligibles









Aides à l'investissement – Zoom sur les chaufferies biomasse









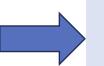


- Tous combustibles bois : plaquettes, granulés, connexes, bois en fin de vie....hors bûches
- Production EnR > 1200 MWh/an
- Production EnR < 1200 MWh/an sur les départements munis de Contrat chaleur renouvelable territoriaux (CCRT) 21 - 39 - 58 -70- 71
- Contrats patrimoniaux = grappe 3 projets dont la somme est > 1 200 MWh/an

Calcul du montant de l'aide à la production (chaufferie) :

- < 1200 MWh/an : aide forfaitaire via contrat chaleur renouvelable (CCRT)
- 1 200 MWh/an 12 000 MWh/an: aide forfaitaire (en direct ADEME ou via CCRT)





Aide forfaitaire € / MWh produit/an * 20 ans

=> facilité pour le maitre d'ouvrage de se projeter sur le montant de l'aide









Aides à l'investissement – Zoom sur les chaufferies biomasse



- Cas d'un EHPAD dont la consommation de chauffage annuelle s'élève à 1 600 MWH/an
 - ✓ dont 1 300 MWh/an produit par la chaufferie bois (87% de couverture bois)
 - ✓ Appoint gaz

Forfait Fonds chaleur 2024:

Tranche	(MWh)	Aide collectif/tertiaire en € / MWhENR sortie sur 20ans	Aide process industriel/agricole* en € / MWhENR sortie sur 20ans
0	600	21	12
601	3 000	10	6
3 001	6 000	5	3
6 001	12 000	4	1

Fonds chaleur pas cumulable avec des CEE pour les chaufferies biomasses dédiées à un bâtiment

Calcul de l'aide :

600 MWh * **21 €** * 20 ans = 252 000 € 700 MWh * **10 €** *20 ans = 140 000 € ⇒ 392 000 €





Total investissement (chaufferie bois + gaz + rénovation circuit hydraulique du bâtiment) = 1 000 000 €

Assiette éligible = investissement chaufferie bois + silo = 500 000 €

Plafonnement de l'aide à 65% des dépenses éligibles (petite entreprise) : 325 000 € d'aides du fonds chaleur









Aides à l'investissement – Zoom sur les chaufferies biomasse





- Plaquettes forestières, connexes, granulés (appoint-secours)
- Projets concernés = projets non éligibles aux AAP FEDER
- Chaudières bois ≥ 100 kW (puissance totale bois déchiqueté + éventuel appoint granulés)
- Coûts éligibles = coûts d'investissements EnR (nouveau régime Environnement SA 111726)
- Inéligibles:
 - Chaudières à granulés en base
 - Chaudières à bois bûche
 - Remplacement des chaudières
 - Achat de terrain et/ou de bâtiments
 - Appoints non renouvelables
- Aide Région plafonnée à 300 000 € / projet ou selon plafond De Minimis ou SA 111726 (en fonction de

la taille de l'entreprise au sens de l'UE : Taille de l'organisme (pour les activités économiques)

LI MICRO LI PETTE LI MOTENNE LI GRANDE					
Effectifs		Chiffre d'affaires ou total du bilan			
Micro entreprise	<10	< 2 millions d'€ de CA			
Petite entreprise	< 50	≤ 10 millions d'€ de CA			
Moyenne entreprise	<250	≤ 50 millions d'€ (de CA) ou	≤ 43 millions d'€ (de bilan)		
Grande entreprise	≥ 250	> 50 millions d'€ de CA			









Biomasse

Aides à l'investissement – Zoom sur les chaufferies biomasse

Plafonds et taux d'aide Région :



Chaufferie	Modalités d'interventions, hors FEDER pour les ENTREPRISES et COLLECTIVITES				
	Selon les modalités fixées par le régime cadre exempté de notification n°SA.111726			Selon le règlement (UE) n° 2023/2831 du 13 décembre 2023 dit « de minimis »	
Les aides de la Région sont calculées sur les montants HT					
Types de porteurs	Grandes entreprises et collectivités	Moyennes entreprises	Petites entreprises	Tous porteurs	
Taux maximum Région	45 %				
Plafond Région	Aide plafonnée à 300 000 € par projet pour la Aide plafonnée selon le plafond « o Région minimis » en vigueur				
Taux maximum des aides publiques	45 %	55 %	65 %	Cumul possible jusqu'à 80 %	









Aides à l'investissement – Zoom sur les chaufferies biomasse Eco-conditions





Écoconditions = volonté de la Région d'inciter les porteurs de projets à se saisir des sujets liés au changement climatique

Portent sur 5 thématiques :

- Eau
- Biodiversité
- Déchets
- Énergie
- Sobriété foncière
- → Seule 1 thématique concerne la construction de chaufferies bois : Déchets

Objectifs	Indicateurs visés	Documents attendus à la demande	Documents attendus au paiement	
DECHETS TRI ET VALORISATION	Quantification des différents flux, mise en œuvre du tri 5 flux et présentation d'un plan de gestion des déchets	SOSED/SOGED (modèle disponible)	Bordereaux de mise en déchetterie/SOSED/SOGED mis à jour	
DECHETS VALORISATION/REEMPLOIS bonus (non obligatoire)	20% de matériaux recyclés/réemplois	APD des lots concernés	CCTP/DPGF/DGD	













Aides à l'investissement – chaufferies biomasse et réseaux de chaleur :





- Priorité au FEDER
- Plaquettes forestières, connexes, granulés (appoint-secours)
- Chaufferies bois + réseau de chaleur
- Toujours en co-financement
- 4 critères de notation :
 - Prix de vente de la chaleur (Pvch) délivrée hors subvention
 - Contenu de CO2 du kWh « entrée chaudière »
 - Taux de plaquettes (Tpl) forestières et assimilées
 - 4. Taux d'EnR et récupération (TEnR&R) sur énergie totale distribuée par le réseau
- Aide FEDER : plafonnée à 50% de l'assiette éligible et à 1 M€/programme
- https://www.europe-bfc.eu/evenement/appel-a-projets-deploiement-de-chaufferies-bois-avec-reseau-de-chaleur/









Aides à l'investissement – Zoom sur la géothermie de surface

• <u>Technologies aidées : g</u>éothermie sur champs de sondes, sur nappe, valorisation eaux thermales,

- Si besoin Forage test et test de réponse thermique peuvent être aidés
 - ✓ aide possible entre 60 et 80% du coût du forage test
 - ✓ Respecter le CDC type ADEME
 - ✓ Certification des prestataires : RGE 10.07 pour le bureau d'études et Qualiforage pour l'entreprise de forage
- Conditions d'aides investissement :
 - ✓ Production EnR extraite du sous-sol (entrée PAC) > 25 MWh/an (sauf sur départements munis de CCRT)
 - ✓ Critères de performances sur l'installation pour limiter les consommations électriques
 - ✓ Etude de sous-sol (Forage test pas systématique)

Fonds chaleur pas cumulable avec des CEE pour les opérations de géothermie dédiées

Coût d'un projet Géothermie de surface : environ 3 000 € / kW dont 1/3 pour la PAC et 2/3 pour les sondes

Ordre de grandeur du coût d'un forage :

- 100 € / m pour des sondes
- 1000 € / m pour un forage sur nappe









Aides à l'investissement – Zoom sur le Solaire thermique





- Production d'eau chaude solaire (ECS)
- Opération avec une surface utile de capteurs solaires > 25 m²
- Toutes surfaces de capteurs sur 21 (sauf Dijon métropole) 39 58 70 71
- Productivité minimale de 350 kWh utile/ m²
- Aide forfaitaire pour les projets entre 25 m² et 500 m² de capteurs (63 €/ MWh solaire utile * 20 ans)
- Plafonnement à 800 €/m²

Fonds chaleur pas cumulable avec des CEE pour les opérations de solaire thermique en secteur tertiaire



- Aide aux études de faisabilité
- De 45 à 65% de l'installation solaire et des équipements annexes nécessaires à son bon fonctionnement
- Plafond :
 - Capteurs vitrés : 600€/m² de surface d'entrée de capteur
 - Moquettes solaires : 75€/m² capteur
 - Autres dispositifs : 200€/MWh de production annuelle de chaleur
- Aide Région plafonnée à 300 000€/projet









Aides à l'investissement – Zoom sur le Solaire thermique



- Volonté Région de développer le solaire thermique
- Aide aux études de faisabilité (BE RGE ou non)



- Aide aux réhabilitations possibles, au cas par cas
- Plafond :
 - Capteurs vitrés : 600€/m² de surface d'entrée de capteur
 - Moquettes solaires : 75€/m² capteur
 - Autres dispositifs : 200€/MWh de production annuelle de chaleur
- Aide Région plafonnée à 300 000€/projet











Aides à l'investissement – Zoom sur la valorisation de la chaleur fatale

Aide Fonds chaleur pour les projets qui valorisent plus de 1GWh/an de chaleur fatale (sauf sur départements munis de CCRT)

- ⇒ Les projets des établissements de santé et médico-sociaux sont souvent plus petits
- ⇒ De la petite récupération sur les groupes froids de vos établissements
- ⇒ Intérêt de réaliser une étude spécifique (étude aidée)
- ⇒ Economies réalisées même sans aides à l'investissement

Vois les dispositifs CEE : Opérations standardisées d'économies d'énergie | Ministère Écologie Énergie Territoires (ecologie.gouv.fr).











Eléments de conclusion

43









Les facteurs de réussite d'un projet de chaleur renouvelable :

- La clé de la réussite : l'anticipation !
- Vous avez un projet de rénovation ou de construction ? => Ayez le réflexe de penser à la partie énergétique dès le début!
- L'étude de faisabilité = étape clef pour le passage à l'action
 - Permet de concevoir une installation techniquement et économiquement cohérente avec votre besoin et votre situation
 - > Permet d'anticiper les questions pratiques de fonctionnement et d'organisation interne
 - Permet de se projeter sur les années à venir (coût de la chaleur sur 20 ans)
- Les bureaux d'études spécialisés sur les EnR thermiques ne sont pas toujours ceux qui travaillent sur la conception ou la rénovation des bâtiments et doivent être contactés au maximum à la phase APS de votre projet
- Conserver un bureau d'études expert en EnR thermique dans l'équipe de maitrise d'œuvre évite beaucoup d'écueils









Les facteurs de réussite d'un projet de chaleur renouvelable :

- Des soutiens financiers permettent de vous aider dans vos projets
- Importance d'anticiper la prise en main de l'installation, son entretien, sa maintenance et le suivi des performances
- Importance de la formation interne
- La clé de la réussite : l'anticipation !



=> Dès que vous avez un projet, contactez rapidement l'animateur RESET qui vous mettra en relation avec l'animateur EnR de votre territoire pour vous accompagner









Liberté Égalité Fraternité

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Laura ROUVELIN, chaleur renouvelable, ADEME Bourgogne-Franche-Comté

Laura.rouvelin@ademe.fr

Isabelle PINEY, Energies renouvelables et animation Région Bourgogne-Franche-Comté

isabelle.piney@bourgognefranchecomte.fr